



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy, le 29 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tempête hivernal Gabriel :
Mesures de restrictions de circulation pour les poids lourds et
suspension de circulation des transports scolaires
pour une partie de la Meurthe-et-Moselle

En raison de l'épisode neigeux annoncé par Météo France, le Préfet de la zone de défense et de sécurité Est invite les automobilistes à la plus grande prudence et prend les mesures suivantes à compter de ce mardi 29 janvier 20 heures :

- **Interdiction de dépassement** pour tous les véhicules et ensembles de véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes sur tous les axes du réseau routier national (routes nationales et autoroutes).
- **Limitation de la vitesse à 80 km/h**, sur l'ensemble des axes du réseau routier national (routes nationales et autoroutes), pour les véhicules destinés au transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes, pour les véhicules destinés au transport de personnes incluant les véhicules de transport en commun et les autobus ou autocars articulés ou non.
- **la circulation des Poids Lourds est interdite depuis 19 heures sur la totalité de la RN4** dans la Marne, la Haute-Marne, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle dès les premières chutes de neige. Les Poids Lourds sont invités à s'arrêter de manière anticipée sur les aires de repos spécialement aménagées.

De surcroît, Eric Freysselinard, Préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé **de suspendre la circulation des transports scolaires dans le département** pour la journée du mercredi 30 janvier 2019 à l'exception des communes dont les transports scolaires sont assurés par la société Transdev (arrondissement de Lunéville)

Cette suspension concerne tous les services de transporteurs routiers, collectifs ou individuels réservés aux élèves, fournis par les professionnels, associations ou particuliers inscrits au registre des entreprises de transport public routier de personnes, ainsi que les véhicules de transport d'élèves handicapés (taxis, VSL, petites remises et ambulances).

Retrouvez-nous:



www.meurthe-et-moselle.gouv.fr



Préfet de Meurthe-et-Moselle



@Prefet54



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Cette suspension s'applique sauf sur le secteur desservi par la société Transdev et qui comprend les communes suivantes :

- Ancerville
- Baccarat
- Badonviller
- Bertrichamps
- Barbas
- Croismare
- Chennevières
- Cirey-sur-Vezouze
- Blâmont
- Emberménil
- Flin
- Fontenoy
- Gellacourt
- Glonville
- Hablainville
- Laneuveville-aux-bois
- Laronxe
- Leintrey
- Marainviller
- Mignéville
- Nonhigny
- Ogéville
- Pexonne
- Réherrey
- Saint-Clément
- Thiaville
- Thiébauménil
- Vathiménil

Contacts presse :

Jonathan HAUDOT: 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien MARC: 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous:



www.meurthe-et-moselle.gouv.fr



Préfet de Meurthe-et-Moselle



@Prefet54